

OFFRE D'EMPLOI

INGENIEUR GEOMETRE OU TECHNICIEN SUPERIEUR GEOMETRE - INSTRUCTEUR

Description de l'employeur, le GIPL-CUF

La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, dite « loi EROM », a créé à Mayotte une commission d'urgence foncière (CUF).

La CUF a pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre une politique de titrement à l'échelle du territoire en :

- collectant et analysant tous les éléments propres à inventorier les biens fonciers et immobiliers dépourvus de titres de propriété ainsi que les occupants ne disposant pas de titre de propriété ;
- établissant le lien entre un bien et une personne, afin de constituer ou de reconstituer ces titres de propriété.

Un groupement d'intérêt public support de la CUF a été créé. Sa convention constitutive a été approuvée par arrêté préfectoral n°2019-SG-407 du 21 juin 2019.

La CUF pourra être saisie, selon des modalités précises (via ses membres), afin de conseiller et trouver des solutions dans les cas suivants notamment :

- Une personne, ou sa famille, dispose d'un titre qui n'est plus efficace pour les raisons suivantes :
 - o le décès, ou l'ouverture de la succession de ceux de qui le droit est tenu, ne sont pas déclarés ;
 - o le notaire ne peut pas établir l'acte de notoriété successorale car certaines des personnes aptes à succéder sont introuvables.
- Une personne, personnellement ou avec son conjoint ou partenaire, occupe une parcelle sans titre de propriété, ou avec un acte de propriété inefficace, depuis au moins 10 ans, directement ou en continuant l'occupation de ses parents (au moins de l'un d'eux). Cette occupation s'opère au vu de tout un chacun et sans que personne n'ait contesté le droit d'occupation. L'occupant s'est toujours comporté comme propriétaire et dispose de preuves matérielles multiples et anciennes.

La CUF n'intervient pas, à ce stade, sur le foncier de l'Etat ou du département puisque des procédures spécifiques existent déjà.

Pour effectuer ses missions, la CUF recrute notamment un ingénieur géomètre ou un technicien supérieur géomètre qui sera instructeur de dossiers (Cf. description précise du poste ci-dessous).

Description du poste

Les missions seront exercées sous la responsabilité hiérarchique de la directrice.

La personne recrutée aura pour missions d'analyser et d'instruire les dossiers soumis à la CUF, en lien avec les autres membres de l'équipe, dont un(des) juriste(s) instructeur(s)-rédacteur(s).

L'intéressé interviendra à différentes étapes :

- Étude de la recevabilité du cas soumis ;
- Réunions avec les personnes intéressées et les membres des structures détenant des informations utiles au dossier ;
- Recherches nécessaires pour proposer les solutions adéquates (recherches de tous documents ou éléments se rapportant tant aux biens immobiliers qu'aux héritiers successifs ou autres occupants) ;
- Rédaction d'une note de synthèse qui sera présentée à la CUF pour instruction du dossier (puis, en fonction de la décision de la commission, rédaction d'un acte de notoriété par un juriste du GIPL-CUF ou transmission des éléments aux notaires ou juridictions).

La personne recrutée gèrera également, sous la responsabilité de la directrice et en lien avec les membres de l'équipe, la mission d'inventaire visant à recenser et analyser les discordances qui affectent le droit de propriété (cela permettra à la CUF de centraliser le maximum de données en rapport avec le foncier de Mayotte, son histoire et son devenir).

Connaissances et compétences attendues

○ **Connaissances requises :**

- Connaissances en droit foncier (divisions, servitudes, bornage, etc.) ;
- Connaissance en droit des biens (notamment droit de propriété et ses démembrements, possession, prescription acquisitive, notions sur l'indivision) ;
- Connaissance des technologies de la cartographie dans les domaines du foncier et SIG (QGIS) ;
- Maîtrise de Adobe Illustrator, Photoshop et Autocad ;
- Maîtrise des outils de bureautique et outils collaboratifs (Word, Excel, PowerPoint, calendriers partagés, etc.) ;
- Langue : français et, si possible, shibushi et/ou shimaore ;
- Environnement administratif et institutionnel.

○ **Savoir-faire :**

- Effectuer des recherches sur des sites tels que cadastre.gouv.fr et geoportail.gouv.fr ;
- Effectuer des recherches/requêtes sur SIG et autres logiciels et y intégrer des données ;
- Effectuer des recherches sur pièces (cadastre, archives, etc.) et des analyses comparées entre anciens cadastres et cadastre actuel, pour identifier l'évolution dans le temps de la consistance d'une parcelle et de ses propriétaires successifs ;
- Recenser et définir le statut des voiries (chemins ruraux, voies communales, voies communales d'intérêt communautaires, etc.) ;
- Analyser et constater la possession sur la base des plans fournis par le demandeur ;
- Travailler avec les logiciels Adobe Illustrator, Photoshop et Autocad ;

- Décrire le statut juridique d'un terrain en termes d'occupation, etc. ;
 - Synthétiser ;
 - Rédiger des notes/actes, mails et courriers ;
 - Prioriser ;
 - Travailler en autonomie dans le périmètre des missions confiées tout en réalisant les reporting nécessaires et utiles au travail en transversalité avec les autres membres de la CUF ;
 - Classer/archiver les documents, informations et fonds documentaires ;
 - Concevoir et renseigner des tableaux de suivis.
- **Savoir être :**
 - Discrétion et respect de la confidentialité ;
 - Dynamisme ;
 - Rigueur (méthodisme et précision) ;
 - Réactivité ;
 - Sens de l'organisation ;
 - Sens des relations humaines et du travail en équipe et en transversalité.

Niveau minimum de formation / Expérience

Expérience (1/3 ans) en tant qu'ingénieur géomètre ou technicien supérieur géomètre :

- en étude de géomètre ;
- ou en bureau d'études ;
- ou dans une administration publique (notamment dans un service du cadastre, une collectivité, etc.).

Titulaire du permis B.

Lieu d'exercice

Mamoudzou, Place mariage.

Des déplacements sur l'île sont à prévoir.

Modalités d'envoi des candidatures

Si vous souhaitez soumettre votre candidature, merci d'adresser une lettre de motivation et un CV à la directrice du GIPL-CUF à l'adresse mail suivante :

rh@cuf.yt

Référence à indiquer en objet du mail : GIPL CUF / Candidature / Géomètre-instructeur